

ASSEMBLÉE NATIONALE

27 février 2020

SOUVERAINETÉ CULTURELLE À L'ÈRE NUMÉRIQUE - (N° 2488)

Adopté

AMENDEMENT

N° AC1098

présenté par
Mme Bergé, rapporteure

ARTICLE 52

À l'alinéa 12, substituer aux mots :

« dans un État non »,

les mots :

« en dehors d'un État ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.